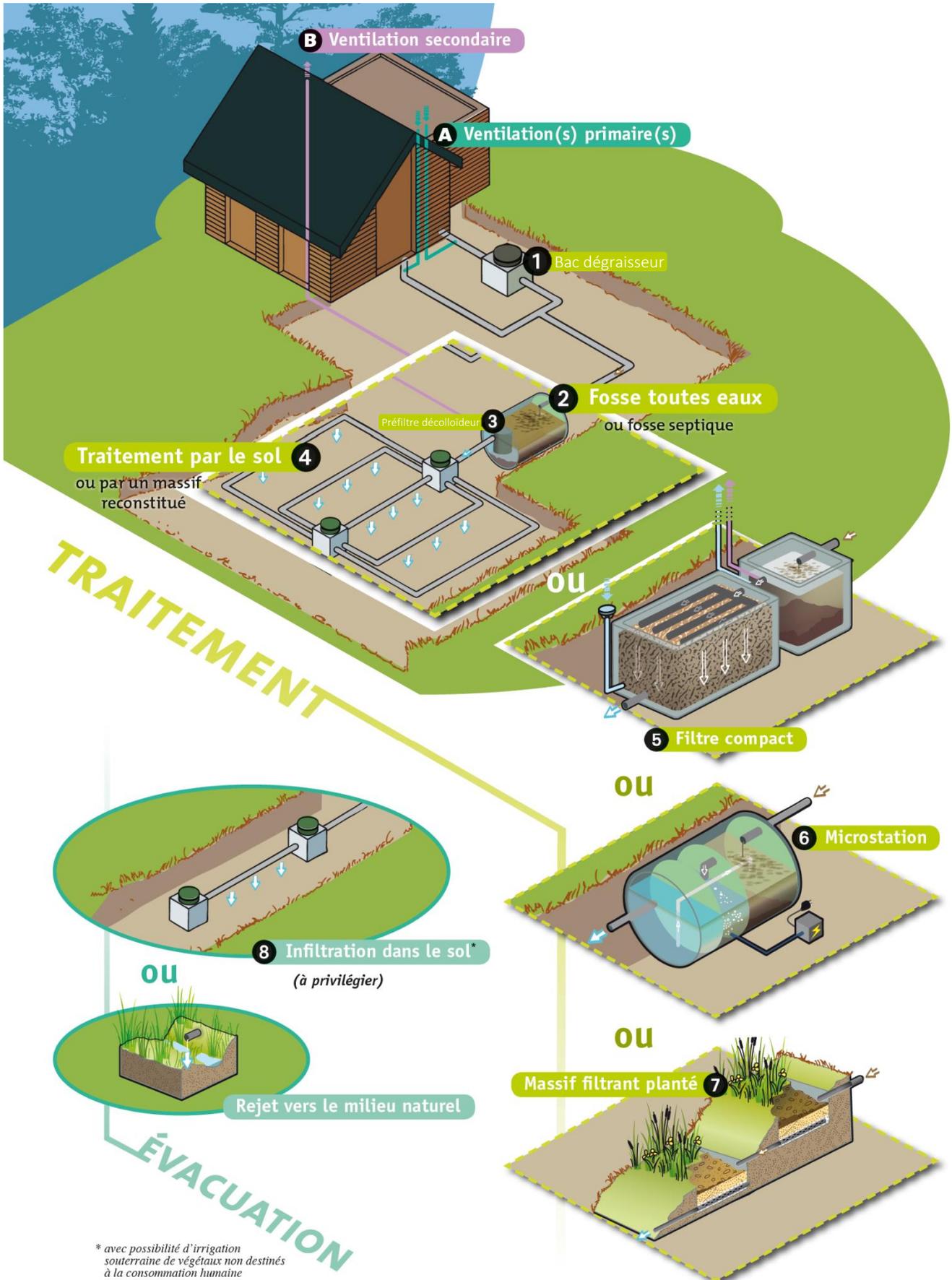


TECHNIQUE

Filières réglementaires



* avec possibilité d'irrigation souterraine de végétaux non destinés à la consommation humaine

- A
- B1
- C
- E
- F
- G
- H
- I
- J
- K
- L

Tableau de synthèse des critères techniques des différentes filières d'ANC



Grandes familles de filières	Filières traditionnelles		Soumis à agrément ministériel par modèle					Toilettes sèches + filière pour les eaux ménagères (EM)
			Filtres compacts		Massif filtrant planté (avec ou sans fosse)	Microstations		
	Fosse toutes eaux et traitement dans le sol en place	Fosse toutes eaux et traitement dans un sol reconstitué (type filtre à sable)	Fosse et filtre à massif de zéolithe	Fosse et massif filtrant compact		Microstation à culture libre	Microstation à culture fixée	
Critères techniques de faisabilité								
Capacité de l'habitation : Pièces Principales (PP), Equivalents-Habitants (EH)	Toute capacité possible suivant dimensionnement adapté		Jusqu'à 5 PP puis se référer aux dispositifs agréés	Se référer aux avis d'agrément			Toute capacité possible suivant dimensionnement adapté	
Fonctionnement en intermittence	Possible	Possible	Possible	Possible	Possible	Possible	Impossible sauf avis contraire précisé sur l'avis d'agrément	
Emprise au sol	>100 m²	A partir de 40 m²	< 20 m²	< 20 m²	< 100 m²	< 10 m²	< 10 m²	Variable suivant la filière de traitement des EM + zone de compostage + zone de valorisation
Localisation en zones à usages sensibles	Possible hors réglementation locale spécifique		Impossible	Possible suivant l'avis d'agrément et hors réglementation locale spécifique			Possible hors réglementation locale spécifique	
Contraintes du sol en place pour le traitement	Fortement dépendant de l'aptitude du sol en place	Traitement indépendant de l'aptitude du sol en place						Variable
Intégration paysagère (présence d'équipements hors boîtes de répartition, de bouclage et de collecte)	Oui	Oui sauf nécessité de recourir à un tertre	Oui	Oui	Oui/Non car présence de végétaux	Oui sauf si l'armoire électrique est apparente		Variable suivant la filière de traitement des eaux ménagères Non valable pour la zone de compostage
Consommation électrique	Non sauf recours à un poste de relevage					Oui	Oui	Variable suivant la filière de traitement des eaux ménagères choisie
Vidange du compartiment de stockage des boues (% du volume utile de stockage)	50%	50%	50%	50%	50%	30% sauf avis contraire sur l'avis d'agrément		Variable suivant la filière de traitement des eaux ménagères choisie
Nécessité d'une maintenance spécifique	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Variable suivant la filière de traitement des eaux ménagères choisie
Bruit	Non sauf recours à un poste de relevage					Possible	Possible	Variable suivant la filière de traitement des eaux ménagères choisie
Système mettant à l'air libre des effluents	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Possible
Eligible à l'Eco-prêt (hors poste de relevage éventuel)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Variable suivant la filière de traitement des eaux ménagères choisie

Validation du projet avant travaux

Avant tous travaux, un dossier complet est à déposer au SDANC pour instruction.

Une fois le projet validé (avis favorable au contrôle de conception), les travaux pourront alors démarrer.



Service de contrôle de
l'Assainissement Non Collectif
B.P.24
88480 ETIVAL-CLAIREFONTAINE
Tél : 03 29 41 16 05
Email : contact2ec@valterra.fr



Syndicat mixte Départemental
d'Assainissement Non Collectif
9 avenue Pierre Blanc - ZI La Voivre
88000 EPINAL
Tél. : 03.29.35.57.93
Email : sdanc@sdanc88.com